

Chers parents,

Vous avez élu des parents délégués pour vous représenter au conseil d'école. Vous avez aussi dans certaines classes des parents relais. Quelques précisions sont peut être nécessaires quant au rôle de chacun.

Les représentants de parents au conseil d'école ont un pouvoir de décision (voter le règlement intérieur, adopter le projet d'école) et de consultation sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à la vie de l'école.

Les parents relais (volontaires) sont là pour vous communiquer des informations relatives à la classe de votre enfant et faciliter la communication lors des sorties/classes vertes.

Nous – représentants de parents au conseil d'école- sommes là pour vous écouter et vous informer de ce qui se passe dans l'école. Alors n'hésitez pas à nous consulter pour nous faire part de vos questions et de vos suggestions.

Il y a 3 Conseils d'école par an et une réunion mensuelle des délégués avec le Directeur de l'école. Ces réunions ont pour but de regrouper et transmettre vos questions au fur et à mesure et ainsi permettre une communication efficace entre l'école et les familles.

Nous vous informerons des dates de chacune des réunions mensuelles sur l'espace parents afin que vous nous contactiez si vous avez des questions et des remarques.

L'équipe des représentants de parents au conseil d'école